

2018-2020 : LE TRI ET LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUENT !

Réduire nos déchets et améliorer le tri sont deux défis majeurs pour notre environnement. Pour mieux les relever, la Communauté de Communes du Pays de Redon (REDON Agglomération au 1er janvier 2018) a décidé de faire évoluer le service de collecte des déchets.

La politique et la stratégie, conduites depuis une dizaine d'années par la collectivité, ont déjà commencé à porter leurs fruits. Il devenait cependant nécessaire de faire encore mieux, pour l'environnement, mais aussi pour respecter les obligations de la loi sur la transition énergétique et maîtriser les coûts de traitement en hausse constante (notamment ceux concernant les déchets ménagers).

DES RÉSULTATS QUI VONT DANS LE BON SENS !

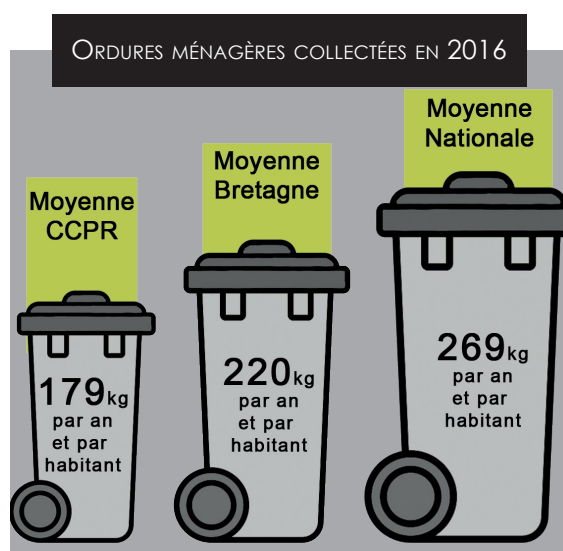
Depuis près de 10 ans, l'engagement de la collectivité et des habitants en faveur de la réduction des déchets a fait chuter la part des ordures ménagères à traiter ! En 2016, elle était de 179kg/an/hab. sur la Communauté de Communes du Pays de Redon. Soit 41 kg de moins que la moyenne régionale !

C'est donc après études et harmonisation de différentes options qu'un nouveau dispositif va se mettre en place, inaugurant une collecte sélective en porte-à-porte sur l'ensemble des communes, dans les bourgs comme en secteur rural. Dans ce cadre, **chaque foyer sera équipé de deux bacs durant le dernier trimestre 2018** : un bac pour les ordures ménagères, un bac jaune pour les déchets recyclables. **Les fréquences de collecte resteront les mêmes**, c'est à dire une fois par semaine pour les bacs ordures ménagères (2 dans Redon-Centre), une fois toutes les 2 semaines pour les bacs jaunes.

En parallèle, les consignes de tri seront étendues. Les pots de yaourts, films et emballages plastiques rejoindront les bouteilles plastiques, cartonnets, l'aluminium et les boîtes de conserves déjà présentes dans les sacs jaunes. Les Points d'Apport Volontaire, pour le verre, le papier et les journaux, vont se multiplier, facilitant ainsi la valorisation de ces matières.



«Tout le monde est concerné et chacun pourra agir grâce à la simplification du tri ! L'objectif est de parvenir à la valorisation de 85% des emballages et la réduction de nos poubelles.»



L'autre évolution liée aux bacs individuels, dotés d'une puce, est de pouvoir passer à la redevance incitative. La tarification incitative est plus équitable que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuelle car elle permet à chaque ménage de payer en fonction des quantités de déchets ménagers jetés, estimées d'après le nombre de levées de bacs effectué.

Après analyse de la collecte pendant l'année 2019 et ajustement d'une grille tarifaire, la redevance incitative sera effective en 2020. Cette tarification est d'ailleurs déjà en service dans plusieurs communes voisines comme Bruc/Aff, Sixt/Aff ou Pipriac depuis 2014 !

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le service environnement de la Communauté de Communes au 02 99 72 54 92.